

# Compte rendu du conseil municipal du 24 février 2024

**Présents :** Jean-Luc Coupat (maire), Mickaël Coupat, Céline Picard (adjoints), Géraldine Faure, Amélie Laborde, Marc Massacrier, Claude Chaizy-Alsac.

**Les questions suivantes ont été examinées :**

- **Enfouissement des réseaux du bourg.**

Territoire d'Énergie a transmis un devis estimatif.

Le coût d'enfouissement du réseau téléphonique s'élève à 9400€HT, 11280€ TTC à la charge de la commune. Une demande de subvention de 40% du montant hors taxes (3760€) a été faite au Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du fond d'initiative communale.

- En ce qui concerne la modification de l'éclairage public suite à ces travaux d'enfouissement, le coût estimatif est de 11000€HT (13200€TTC) qui sera financé à hauteur de 50% par Territoire d'Énergie et il resterait à charge de la commune une participation de 5500€ (50% du HT).

- **Taille du tilleul de Montgheol**

Le tilleul situé sur un terrain communal nécessite une taille d'entretien. L'entreprise Verne assurera le travail pour un montant de 450€HT.

- **Abattoir d'Ambert**

Mickaël Coupat, représentant de la commune à la Communauté de communes ALF rapporte le débat et les décisions prises à l'issue du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Celle-ci a relevé une maîtrise insuffisante des risques sanitaires environnementaux et de protection animale, une instabilité de l'encadrement, une situation financière structurellement déficitaire.

Le Conseil de Communauté attaché à la survie de ce seul abattoir public du département qui assure par conséquent un service de proximité auquel éleveurs et bouchers sont attachés a décidé à une large majorité de la poursuite de l'exploitation de l'abattoir et de la mise en œuvre de travaux de mise en conformité.

- **Fourrière animale**

La commune a renouvelé la convention de partenariat avec la fourrière animale SACPA de Gerzat . Le montant de l'adhésion s'élève à 78,69€ HT par an.

- **Loyer des logements communaux.**

Les loyers des logements n'ont pas été revus depuis 15 ans. Le Conseil décide d'une augmentation de 10€ par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Le loyer mensuel des logements s'élèvera donc à 400€.

- **Convention de déneigement avec le département.**  
 La convention signée permet à l'agent qui déneige les voies communales d'intervenir sur la route départementale si celle-ci n'a pas été dégagée. Grâce à cette convention, la commune ainsi que la personne chargée du déneigement sont protégées en cas d'accident.  
 Rappel : Le matériel de déneigement est financé à 80% par le département.
- **Désignation d'un référent à la vie associative.**  
 Claude Chaizy-Alsac est désignée référente de la commune à la Communauté de Communes ALF pour la vie associative.
- **Inauguration des travaux de l'église**  
 Un courrier a été adressé aux autorités administratives pour les avertir de l'inauguration qui aura lieu le samedi 29 juin à 11H.  
 Cette inauguration donnera lieu à plusieurs manifestations auxquelles la population est invitée :  
 Une exposition à l'église et dans le bâtiment annexe organisée par Michel Picard, l'association Niepce Lumière, le centre culturel Le Bief.  
 Un repas froid sur réservation est envisagé qui pourrait être organisé par Sainteloyois.  
 Un spectacle proposé par la Communauté de communes et financé par la DRAC, une projection de film.  
 En partenariat avec l'association Le Bon Saint Eloy, le Maire propose la réalisation d'une plaque en lave émaillée relatant l'histoire du bâtiment. Elle sera apposée sous le porche de l'église.
- **Retraite URSAF des élus**  
 Les élus sont informés qu'ils peuvent désormais cotiser à l'URSSAF en vue de leur retraite.
- **Canalisation d'eau de la fontaine du bourg**  
 Il est nécessaire de vérifier que la partie amont de la canalisation est bien en PEHV (Bergater).
- **Information sur l'éclairage public**  
 Le montant forfaitaire de la facture d'éclairage public s'élève à 30€ tous les deux mois. Aucune nouvelle offre ne semble aussi intéressante.
- **Réunion des maires sur l'eau et l'assainissement.**  
 La compétence passera aux communautés de communes en 2026, mais le syndicat d'alimentation en eau potable du Bas-Livradois auquel nous adhérons rayonne sur plusieurs communautés, il n'est pas remis en cause par ce transfert et il va conserver ses prérogatives.
- Concernant la compétence assainissement, seul l'assainissement collectif est concerné par le transfert. Dans la commune l'assainissement est individuel, nous ne sommes donc pas concernés.
- **Gestion des sections par le régime forestier.**

Le conseil refuse de soumettre au régime forestier les parcelles communales ou sectionales proposées par l'agent de l'office national des forêts à la majorité des présents (5voies contre, 2 abstentions).

- **Consultation des électeurs de la section des Amouilhaux**

Le 12 mai 2024 entre 8h30 et 10h30, les électeurs de la section des Amouilhaux seront consultés afin de valider ou non la vente d'un bien sectional à M. Pascal Robert.

Rappel : la décision se prend à la majorité des inscrits.

- **Cotisation ORACLE**

Dans l'incapacité d'organiser des expositions de 15 jours minimum, la commune décide de ne plus adhérer à l'ORACLE (Office Régional d'Action Culturelle de Liaison et d'Echanges)

- **Jury d'assises**

6 jurés seront tirés au sort lors du prochain renouvellement. Le tirage au sort se déroulera désormais à Auzelles.

- **Elections européennes**

Le scrutin aura lieu le dimanche 9 juin 2024.

**La prochaine réunion du Conseil aura lieu le vendredi 5 avril à  
20Heures.**